

Ordre du jour :

- Affaires scolaires
- Affaires associatives et culturelles
- Avancement des travaux en cours
- Questions diverses

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 3 JUIN 2014**

Sur convocation en date du 27 mai 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 3 juin 2014, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire sortant.

***Etaient présents*** : Mmes Laurence CALLIGE, Marion DURET (arrivée 20 h 45), Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

***Absents excusés*** : Mmes Angéline DAVY, donné procuration à Mme Béatrice LATOUR, Fabienne ROMAN, donné procuration à Mme Claudie NICAISE, M. Jérémy MOUCHET, donné procuration à M. MUSARD.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 32.

#### **I. Affaires scolaires**

- **Rythmes scolaires** : M. le Maire donne la parole à Mme Scherrer, maire-adjointe en charge des affaires scolaires, pour présenter le projet de la commune en matière de rythmes scolaires.
  - Mme Scherrer rappelle que la réforme des rythmes scolaires a été encadrée dans un premier temps par le décret du 24 janvier 2013. Après un long travail de concertation entre les élus, les enseignants et les familles, la précédente municipalité avait renoncé à se prononcer sur un projet, considérant que le règlement d'une telle question serait de la responsabilité de la municipalité élue à la suite des élections de mars 2014 et disposant d'un budget pour l'exercice 2014.
  - Le décret du 7 mai 2014 et la circulaire du 9 mai 2014 ont ouvert la possibilité d'aménagements du temps scolaire et en particulier la possibilité de regrouper les  $\frac{3}{4}$  d'heures libérés les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur une demi-journée, dans le cadre d'une dérogation pour expérimentation.

- Mme Scherrer indique que le comité « petite enfance, périscolaire, scolaire, culture, associations et animation » s'est réuni et a validé un projet permettant de libérer le vendredi après-midi et de proposer aux enfants de l'école élémentaire publique de Boège des TAP très riches et construits. Ce projet a rencontré l'assentiment du Conseil d'école du 26 mai 2014.

- Préalablement, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte a pris le 20 mai 2014 une délibération prévoyant de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles maternelles sur une demi-journée qui sera fixée par chaque école. Des délibérations similaires ont été prises dans les conseils municipaux de l'ensemble des communes de la vallée, à l'exception de Saint-André-de-Boège.

- Mme Scherrer résume brièvement le projet qui a été envoyé aux élus avant la séance. Pour mémoire, les horaires de l'école élémentaire publique seraient donc les suivants, conformément au vote du Conseil d'école :

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 15-11 h 15, 13 h 15- 16 h 15

Mercredi, vendredi : 8 h 15-11 h 15.

- M. SAILLET considère qu'une telle organisation ne respecte pas l'esprit du décret initial qui avait pour but l'allègement de la journée de l'enfant. Il trouve par ailleurs trop élevée la participation demandée aux familles, à savoir 0,60 € l'heure de périscolaire, pour le périscolaire de base et 1€ l'heure d'atelier « enrichi » (avec intervenant extérieur). Mme Scherrer signale que le comité scolaire qui comporte cinq parents a validé ce montant et ne l'a pas considéré comme trop élevé, de même que les parents représentant les parents en Conseil d'école. Elle indique que si l'on diminue trop ce montant il coûtera plus cher à percevoir qu'il ne rapportera. M. le Maire rappelle que pour 2014-2015 et peut-être 2015-2016 l'Etat attribue une aide très limitée de 50 € par enfant inscrit, mais qu'après le maintien de cette contribution est plus qu'aléatoire. Il propose de veiller à limiter au maximum l'augmentation du coût pour les familles si l'aide de l'Etat s'arrête. Par ailleurs, les dotations de fonctionnement sont en diminution et cette diminution va se poursuivre, diminuant les recettes de la commune.

- M. SAILLET fait valoir que les fonds frontaliers nous apportent des ressources dont ne bénéficient pas la plupart des communes rurales en France. M. le Maire signale que c'est grâce à ces fonds que la commune a pu investir comme elle l'a fait au cours de ces treize dernières années. Mme Scherrer souligne que le coût total pour un enfant pour l'année, à maxima (présence à tous les ateliers et tous les vendredi après-midi) s'établit à 76 €.

- Mme NODY s'interroge sur le choix de l'après-midi. Elle considère que la plupart des enseignants y sont opposés parce qu'ils considèrent que l'allongement éventuel du week-end rend difficile de remettre les enfants au travail le lundi. Elle craint par ailleurs qu'il ne soit plus difficile de trouver des intervenants le vendredi, eux aussi souhaitant allonger leur week-end. M. le Maire fait remarquer que la liste des intervenants telle qu'elle est n'est pas figée mais que tous ceux-là se sont avérés prêts à travailler le vendredi après-midi. **Les horaires de l'école primaire** seraient donc, **après réforme**, les suivants :

**Lundi, mardi, jeudi : 8 h 15-11 h 15, 13 h 15-16 h 15**

**Mercredi et vendredi : 8 h 15 – 11 h 15.**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir voter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *accepte à l'unanimité* le principe du vendredi après-midi libéré pour les TAP et le projet présenté par Mme Scherrer ;

- *autorise M. le Maire à présenter ce projet* auprès des services de l'administration académique et à demander une dérogation pour expérimentation sur une durée de trois ans à compter de la rentrée de septembre 2014.

- **Effectifs de l'école élémentaire et reprise d'enfants de Grande Section pour créer une classe GS-CP** : Mme Scherrer indique au Conseil que les effectifs de l'école élémentaire sont encore incertains pour la rentrée de septembre 2014. En effet, un certain nombre de parents attendent encore pour inscrire leurs enfants des informations définitives sur le projet de la commune en ce qui concerne les rythmes scolaires et d'autres parents ont déjà finalisé leur désinscription de l'école en raison de cette réforme. Les effectifs sont donc inférieurs à ceux que l'on pourrait attendre et l'école pourrait perdre une classe. Les enseignants souhaiteraient créer une classe de GS-CP et inscrire à l'école élémentaire publique une dizaine d'enfants de GS. Pédagogiquement, ce sont généralement des classes qui fonctionnent bien au bénéfice des enfants ainsi promus. L'école préélémentaire intercommunale est elle-même dans une situation de saturation et ne peut prétendre à une création de classes, l'Education Nationale évaluant le nombre d'enfants par classe au niveau de l'ensemble de la CCVV. M. le Maire rapporte qu'au cours d'une réunion à la CCVV, l'inspectrice de district a nettement indiqué que si l'école préélémentaire de Boège était en sureffectif (33,5 enfants attendus par classe à la rentrée prochaine environ), celle de Bogève ne l'était pas et qu'il n'y avait qu'à y envoyer les enfants en surnombre. L'autre solution qu'elle suggérait était la reprise en GS-CP des enfants de Boège-Saxel à l'école élémentaire de Boège.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de l'inscription des enfants de GS à l'école préélémentaire de Boège.*

## II. Affaires associatives et culturelles

- Mme Scherrer indique **qu'une association d'assistantes maternelles est en cours de création, sous le nom d' « Entre Nounous »**, avec pour objet principal d'organiser des rencontres entre les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver une subvention de démarrage d'un montant de 150 euros, couvrant les frais d'assurance de ces réunions, subvention à verser sous réserve de la production du récépissé de publication des statuts au JO. M. Sallet demande si cette association ne regroupera que des assistantes maternelles de Boège. Mme Scherrer indique que oui, prioritairement. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette subvention de démarrage.*
- Mme Scherrer présente alors la demande de **subvention de l'association Entracte à Boège, d'un montant de 20 000 €**, conforme à celui qui a été versé chaque année depuis la création de l'association.

Mme Nody s'interroge quant au montant de cette subvention – elle considère que les prix bas pratiqués par l'association et la vente des billets sur Internet favorise la fréquentation de la salle par des spectateurs venus de Thonon ou d'Annecy et bénéficiant de la subvention payée par la commune.

M. Mauron abonde en son sens.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte verse également une subvention de 7 000 € et le Conseiller général une subvention de 3 500 €. Mme Scherrer signale que, pour avoir vendu les billets, pendant des années, elle connaît l'essentiel de la clientèle qui vient très majoritairement de la vallée verte. Mme Nody cite le cas du spectacle de Mustapha Al Atrassi vendu 12 € et qui a attiré beaucoup de jeunes de Thonon et d'Annemasse. Mme Scherrer répond que le prix des places était sensiblement plus élevé pour ce spectacle particulier et ajoute que la vente des billets sur Internet ne représente généralement qu'une vingtaine de places – dans le cas de Mustapha, il y en a eu, tout à fait exceptionnellement, une soixantaine et on a refusé du monde.

M. le Maire suggère qu'il suffira de demander aux acheteurs de billets le code postal de leur commune de résidence pour savoir d'où viennent les spectateurs.

M. Mauron manifeste une opposition forte à une subvention aussi importante dans un contexte financier difficile, particulièrement si cet effort ne bénéficie pas aux administrés de la commune et du canton.

Mme Scherrer signale qu'outre le fait d'offrir une programmation ambitieuse et accessible aux habitants de Boège, Entracte à Boège s'efforce toujours de travailler avec les établissements d'enseignement, collège et écoles.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter la subvention de *20 000 € demandée par Entracte pour l'exercice 2014. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.*

### III. Avancement des travaux en cours

- M. le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de **permis de construire déposée par M. Campestrini**, sur le terrain voisin de celui actuellement occupé par M. Dupraz, vers les Biolles ; il informe le Conseil qu'il va répondre qu'il s'agit d'une zone naturelle, classée par l'ONEMA comme zone humide à la suite d'une étude, et que la décision dépendra de la DDT.
- M. Barbe rappelle au Conseil qu'un employé des services techniques étant souffrant depuis plusieurs mois, le manque de personnel l'a conduit à sous-traiter la mise en place du **fleurissement** de la commune à une entreprise.
- En ce qui concerne le **chantier de l'école primaire**, les travaux avancent de façon parfaitement satisfaisante. Les chapes liquides ont été coulées dans les salles. L'escalier est posé et protégé jusqu'à achèvement de la dernière partie du toit. Les entreprises continuent à utiliser l'escalier de chantier. Les utilisateurs (enseignants, Culottes Courtes) ont choisi les couleurs des sols.
- En ce qui concerne le **SIVU d'assainissement Boège-Saxel**, M. Jean-François Charrière, Président, informe le Conseil que les travaux sont achevés à la Pelliarira et Chez Layat, que la partie gauche est achevée Chez Dupuis et que la conduite se dirigeant vers Chez Ranquin prendra encore deux ou trois semaines.

M. Barbe indique que le **goudronnage de Chez Layat**, consécutif aux chantiers de l'assainissement va se faire, après le passage d'un géomètre pour bien délimiter les parcelles, certaines portions de la route passant sur des propriétaires privés.

- M. Barbe signale par ailleurs au Conseil que le **traitement des déchets sur le marché**, tel qu'il se fait actuellement par l'installation d'une remorque dans la cour de la maison des associations n'est pas satisfaisant, ces déchets étant ensuite brûlés, ce qui génère de la pollution. Il serait envisageable d'investir dans un petit camion polybenne permettant de trier directement à la source et de traiter les déchets par nature (en l'état actuel des choses, les cartons, emballages plastiques et déchets organiques sont mélangés). La location hebdomadaire de bennes séparatives et leur gestion coûteraient au moins 8 000 € par an.

M. Saillet demande si le SIDEFAGE peut aider.

M. Barbe répond que le SIDEFAGE peut apporter un soutien sur l'information des commerçants du marché et de la population, mais ne participera pas au financement de l'acquisition du véhicule.

Le Conseil municipal charge, à l'unanimité, la Commission de travaux de régler cette question.

- Mme Gex-Fabry signale qu'en ce qui concerne la **numérotation des rues**, la société C.I.C.L., prestataire sur ce dossier a renvoyé un fichier qui ne semble pas prendre en compte les corrections qui avaient été envoyées en février-mars et qui comporte diverses anomalies. Elle demande à M. Saillet, en charge de ce dossier au cours du précédent mandat, de bien vouloir vérifier avec elle l'état du projet. M. Saillet accepte. M. Barbe signale qu'il faudra un peu moins de 800 plaques (puisque la commune doit les fournir aux administrés). Il lui paraît important que ces plaques comportent un rappel du nom de la rue et du nom de la commune dans les hameaux les plus éloignés. Il propose de choisir des plaques à fond vert, émaillées au four pour être solides. Le coût serait autour de 8 000 €.
- M. Barbe signale par ailleurs qu'à l'occasion du **Centenaire de la Guerre de 14** qui sera essentiellement célébré à Boège cet automne, il faut faire refaire les joints de la maçonnerie du monument aux morts, très dégradés. Il a pris contact avec l'entreprise Revuz pour cet objet.
- M. le Maire signale sur ce point que **l'association du Souvenir Français**, qui va **organiser une exposition d'objets** datant de cette époque en octobre-novembre dans la salle d'Exposition de la commune, a demandé une vitrine pour protéger ces objets. M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir accepter le devis de M. Grobel qui propose de *fabriquer une vitrine-bibliothèque pour 2292 € TTC*. Ce meuble pourrait ensuite être rapporté à la mairie. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.*
- M. le Maire rappelle par ailleurs que le **gîte rural communal** qui avait fait l'objet d'un déclassement par les Gîtes de France a fait l'objet d'importants travaux de réfection pour un montant de 10 000 €. Il resterait à remplacer les radiateurs électriques (du modèle « grille-pain ») obsolètes et gros consommateurs d'énergie. M. Benoît Thabuis, électricien, a proposé un devis pour un montant de 2 700 €. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.*

- M. le Maire signale par ailleurs qu'il a demandé des devis pour la **réfection du toit du local des boulistes**, très dégradé.

#### IV. Questions diverses

- M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut revoir, en début de mandat, la **commission des impôts locaux**, dont il rappelle les missions. Sont désignés à l'unanimité:  
Jean Mauron  
Michel Barbe  
Martine Novel  
Nicolas Pomel  
Béatrice Latour  
Jean-François Charrière et Patrick Saillet comme suppléants, M. le Maire étant membre de droit.
- M. le Maire demande par ailleurs au Conseil de bien vouloir nommer un **représentant au SDIS**. M. Jérémy Mouchet, pompier volontaire, s'est proposé ; *le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de désigner M. Mouchet comme titulaire et M. Saillet comme suppléant.*
- M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir voter **l'indemnité annuelle de 474,92 € pour le gardiennage de l'église**. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.*
- M. Bawedin indique au Conseil municipal que la société AlpArtifices, prestataire habituelle de la commune pour le **feu d'artifices du 14 juillet** lui a proposé un devis identique au coût des années précédentes pour **3 000 euros**. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis à l'unanimité.*
- M. Bawedin propose par ailleurs de **nommer la salle communale** du nom de la ferme en savoyard ; il s'informera plus précisément auprès de M. Baud-Grasset et de M. Bron, mais il semble d'après les dictionnaires en ligne qu'il s'agisse de « **lou farma** ». Diverses objections sont élevées par Mme Nody et MM. Saillet et Mauron, le reste du Conseil ne se prononçant pas.
- M. Bawedin suggère par ailleurs qu'il serait peut-être indiqué de **mettre un tronçon du Chemin du Riondy en sens interdit** afin de limiter les accidents assez fréquents à proximité de la maison de M. Maurice Charrière. M. le Maire signale qu'il sera sans doute préférable de poser aux gendarmes la question de la meilleure solution à adopter. Après un débat, le Conseil municipal donne un accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 55.